

## plainte suite à vente objets entre particuliers:possible?

Par **vega**, le **24/04/2006** à **19:56**

Bonsoir,

J'aimerais savoir si lors d'une vente d'objets de particulier à particulier (style vide-grenier), l'acheteur peut-il se plaindre (voire poursuivre) le vendeur de l'objet, si l'acheteur déclare que l'objet ne fonctionne pas/plus alors qu'il était déclaré (par le vendeur) en bon état ?

J'espère que c'est assez clair !? et que je ne me suis pas trompée de rubrique !

Par **Gab2**, le **24/04/2006** à **20:29**

Oui évidemment, tu peux poursuivre le vendeur selon les règles de droit commeunt établi par le code civil.

tu peux donc agir contre le vendeur en nullité du contrat pour les motifs suivants: erreur, dol, violence.... ou encore tu peux agir en garantie des vices cachés;

Ainsi si le vendeur te livre un objet cassé apres t'avoir dit que celui-ci était en bon état:Soit le vendeur est de bonne foi alors garantie des vices cachés, soit il est de mauvaise foi alors possible dol...

Par **mathou**, le **24/04/2006** à **20:38**

Le mieux, si tu es le vendeur, c'est peut-être de dire que tu vends " en l'état " et pas " en bon état " non ?

Par **Gab2**, le **24/04/2006** à **21:20**

le mieux; c'est de fermer sa Gueule !! lol

Puisque par définition la vente se fait toujours en l'état.....

Par **vega**, le **25/04/2006** à **08:35**

OK merci à tous !

Vente en l'état Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **25/04/2006** à **11:40**

:lol:

C'est clair, Gab Image not found or type unknown

L'acheteur est par nature vicieux et quémendeur, donc on prend tjs soin de bien préciser. Comme ça nous est arrivé une fois, je ne refais plus l'erreur : quand on a vendu nos affaires avant de rentrer en France, j'ai passé des annonces sur internet : l'acquéreur était à 8 000 kms et envoyait sa belle-fille qui habitait pas loin chercher les meubles, donc on a précisé à chaque fois que c'était en l'état. Parce que la dame en question avait décidé qu'elle se ferait des petits cadeaux en ne payant pas certaines choses et passait deux coups de fil par jour,

du coup on a flairé tout de suite les situations casse-pieds à venir Image not found or type unknown

Quant au matériel de boulot de mon père, là on a un homme qui est revenu dire que ça ne marchait pas alors que mon père l'avait mis en route devant lui. Mon père lui a dit " pas de problème, je le reprends et je vous rends la somme ", le gars a refusé et parlementé 30 minutes. En fait il voulait du matériel en rab en cadeau aussi.

Les vide greniers ça soulève dans l'inconscient quelque chose de possessif chez les twisted. lol.

amateurs, et ça peut être assez lourd de gérer leur côté obscur Image not found or type unknown

Par **vega**, le **25/04/2006** à **12:55**

:!:

:evil:

:lol:

gloumps Image not found or type unknown mathou ils sont pervers ces acheteurs Image not found or type unknown je l'savais Image not found or type unknown

Et en leur faisant signer un papier, style contrat dans lequel l'acheteur reconnaît qu'il achète lol.

l'objet en l'état (difficile à convaincre de faire signer ce contrat ptet aussi Image not found or type unknown) ?

Par **Gab2**, le **25/04/2006** à **13:15**

Oui, la vente se fait toujours en l'état donc tu as nul besoin de préciser. Le problème étant que le vendeur a beau vendre la chose en l'état ou elle se trouve au moment de la vente, il reste de tenu des vices cachés....

Par **vega**, le **25/04/2006** à **18:13**

OK merci !